



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/934
S/1997/491
25 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante et unième session
Point 58 de l'ordre du jour
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-deuxième année

Lettre datée du 25 juin 1997, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 24 juin 1997, que vous a adressée S. E. M. Osman Ertug, représentant de la République turque de Chypre-Nord.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre, et de son annexe, comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 58 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Hüseyin E. ÇELEM

ANNEXE

Lettre datée du 24 juin 1997, adressée au Secrétaire général
par M. Osman Ertug

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de répondre à la lettre datée du 19 juin 1997, que vous a adressée le représentant chypriote grec auprès de l'Organisation des Nations Unies concernant les escales faites récemment dans des ports de la République turque de Chypre-Nord par des navires appartenant à la marine turque (A/51/928-S/1997/476).

Je tiens à souligner à cet égard que toute escale de navires de la marine turque dans des ports chypriotes turcs est une question qui concerne la République turque de Chypre-Nord et la Turquie, deux États souverains indépendants qui se reconnaissent mutuellement. L'administration chypriote grecque du sud de Chypre n'a rien à dire sur la chose, et n'a ni contrôle ni juridiction sur les eaux territoriales, le territoire ou l'espace aérien de la République turque de Chypre-Nord.

Quant aux incidences militaires et politiques de l'affaire, les allégations avancées par la partie chypriote grecque sont manifestement injustifiées et parfaitement hypocrites. La liste qui suit des escales faites dans des ports du sud de Chypre par des navires de guerre de la marine grecque au cours des trois dernières années le prouve amplement :

Navires grecs ayant fait escale dans des ports chypriotes grecs :

<u>Nom du navire</u>	<u>Date d'escale</u>	<u>Port d'escale</u>
<u>Aris</u>	7-10 juin 1997	Larnaca
<u>Samos</u>	20-23 février 1997	Vasiliko
Deux sous-marins (nom inconnu)	30 janvier 1997	Limassol
Navire de guerre (nom inconnu)	17 janvier 1997	Vasiliko
Navire de guerre (nom inconnu)	12 janvier 1997	Limassol
<u>Lascos</u> et <u>Simitopulos</u>	9-13 octobre 1996	Limassol
<u>Poseidon</u> (sous-marin)	9-13 octobre 1996	Larnaca
<u>Themistokleus</u> et <u>Aegean</u>	9-13 octobre 1996	Larnaca
<u>Samos</u>	1er-3 septembre 1996	Limassol
<u>Aris</u>	13-18 août 1996	Limassol
<u>Samos</u>	23 juillet 1996	Vasiliko
<u>Adrias</u>	11 octobre 1994	Larnaca

Navires de guerre ayant participé à des manoeuvres dont les noms de code sont respectivement Nikiforos et Toxotis, et ayant pénétré dans les eaux territoriales chypriotes grecques :

<u>Nom du navire</u>	<u>Date ou nom de la manoeuvre</u>
<u>Aegean</u> et <u>Thrace</u>	6-8 mai 1996
<u>Elli</u>	1er juillet 1996
<u>Limnos</u>	Toxotis-96
<u>Adrias</u>	Nikiforos-95
Deux navires de guerre (nom inconnu)	Toxotis-95
<u>Adrias</u> et deux sous-marins (nom inconnu)	Nikiforos-94

En outre, au nom de la soi-disant "doctrine de défense commune" entre le sud de Chypre et la Grèce, l'administration chypriote grecque est en train de construire une base pour la Grèce à Limassol, outre une base de l'armée de l'air à Paphos. Comme on le sait bien, dans le cadre de sa campagne de militarisation, pour laquelle elle dépense plus de 2 millions de dollars par jour, la partie chypriote grecque a également acheté à la Fédération de Russie le système de missile perfectionné S-300.

Cela étant, les allégations chypriotes grecques concernant des escales de navires turcs dans des ports relevant du territoire de la République turque de Chypre-Nord témoignent encore une fois de la campagne de propagande que mène l'autre partie sans se soucier le moins du monde de la nécessité de suspendre une rhétorique aussi nocive, en particulier à la veille des pourparlers directs que doivent tenir bientôt les dirigeants des deux communautés à New York, et d'instaurer une atmosphère propice au progrès vers un règlement viable et juste.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 58 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant de la République
turque de Chypre-Nord

(Signé) Osman ERTUG
